



Déclaration de la Coordination CGT Lapeyre – 08/01/2021

NON A MUTARES – ARRETONS LE FIASCO

SAINT GOBAIN a tout d'abord choisi MUTARES sans nous présenter les projets concurrents de VERDOSO et CEVITAL.

LAPEYRE et MUTARES ont ensuite indiqué en CSE qu'il n'y avait **pas de Business Plan**. Il a fallu attendre **un courrier anonyme pour nous rendre compte des projets de MUTARES**. La direction de LAPEYRE a alors prétendu que le document en notre possession était « obsolète et dépassé ».

Dans le même temps, les directions incitaient les élus de CSE à signer **un accord de méthode qui ne prévoyait nullement la transmission du dernier Business Plan de MUTARES** à partir duquel SAINT GOBAIN avait arrêté son choix.

Les emplois menacés par MUTARES ne sont pas de 933 ou 733. Ces chiffres sont des leurres.

**Les emplois menacés par MUTARES sont de 4 200 dont
3 400 emplois LAPEYRE et 800 emplois mandataires**

Pour s'en persuader, il suffit d'analyser le dernier tableau présenté aux CSE. **A la fin de l'année 2023, 238 M€ de cash auront été consommés sur les 243 M€ laissés en caisse** et ceci sous l'hypothèse irréaliste que l'enseigne LAPEYRE connaisse **une croissance de son chiffre d'affaires de 7,4% sur la seule année 2023** alors même qu'il est prévu la suppression de 19 magasins.

La réalité est qu'il n'y aura plus d'argent dans la caisse en 2023 et que l'ensemble du groupe sera placé en redressement judiciaire. Il n'y a d'ailleurs pas de plan pour 2024 et 2025. Dans le document d'ACCURACY page 16 (envoi anonyme), **l'année 2023 est même qualifiée de "dernière année"**.

Lorsque nous interrogeons MUTARES sur 2024 et 2025, ils répondent qu'ils vont nous vendre. En fait, **c'est l'administratrice judiciaire qui va procéder à la vente dans le cadre d'un redressement judiciaire.** Dans ce cadre, les repreneurs sont en position de force, ils peuvent décider de reprendre uniquement certaines entreprises voir uniquement certains actifs d'une entreprise, ce qui se traduit bien souvent par **un impact social colossal**. Ils peuvent ainsi choisir les magasins qu'ils reprennent et les autres sont liquidés avec des indemnités minimales payées par l'Etat.

**MOBILISEZ-VOUS LE 12 JANVIER
SUR TOUS LES SITES ET TOUTES LES ENTITES
VOUS ETES TOUS CONCERNES**